Date: 2014-01-20 Heure: 12:18:28 MAGIS - CS - Sherbrooke, Fax : 819 820-3924 P. 2 /



L'HONORABLE GAÉTAN DUMAS JUGE COORDONNATEUR COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

DISTRICTS DE SAINT-FRANÇOIS, BEDFORD ET MÉGANTIC Palais de justice, 375, rue King ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 6B9 Téléphone: (819) 822-6928 Télécopieur (819) 820-3924

Le 20 janvier 2014

Télécopieur : 514 878-1450

Me Patrice Benoit

Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l

1 place Ville-Marie

37e étage

Montréal QC H3B 3P4

OBJET:

In the mater of the Plan of compromise or arrangement of Montreal

Maine & Atlantic Canada co. C.S.: 450-11-000167-134

Maître Benoit,

J'accuse réception de votre requête pour autorisation de céder des droits et obligations présentable le 23 janvier 2014.

Vous alléguez au paragraphe 20 de votre requête avoir fait parvenir un avis produit comme pièce R-3. Puisque l'avis R-3 a été signifié à plusieurs francophones, pouvezvous m'indiquer si l'avis a été expédié en français?

De plus les « cure amount » mentionnés à la pièce R-1 sont tous à 0\$ pourtant plusieurs oppositions semblent avoir été produites à date. Une explication sera nécessaire.

Auriez-vous l'obligeance de faire suivre cette lettre au « mailing list ».

Espérant le tout conforme, je demeure,

Bien/à vous,

GAÉTAN DUMAS, juge coordonnateur

Districts de Saint-François, Bedford et Mégantic

GD/mg